

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure

Rue Renard – Groupe Buirette
51800 Sainte Ménéhould

Tél : 03.26.60.68.94

Mobile : 06.32.41.72.59

Courriel : smavas@smavas.fr

Site internet : www.smavas.fr



RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Table des matières

I.	Introduction.	1
A.	Présentation du SMAVAS.	1
B.	Le réseau hydrographique.....	2
II.	Surveillance, suivi des aménagements et entretien des cours d'eau en 2017.....	4
A.	Travaux d'entretien annuel.	4
B.	Suivi et surveillance.	8
C.	Veille technique, conseils et montage de dossiers.	8
III.	Etudes, projets et travaux d'aménagement et de restauration des cours d'eau et des annexes hydrauliques en 2017.....	9
A.	Transfert de la compétence « PI » en plus du « GEMA » au SMAVAS pour les communautés de communes adhérentes et Adhésion de la communauté de communes de l'Argonne Meuse au SMAVAS.	9
B.	Suivi de la Mission de Maîtrise d'œuvre relative au Programme pluriannuel de restauration hydromorphologique de la Biesme et ses affluents :	11
C.	Travaux de « Restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique de l'Aisne et de ses affluents dans le département de la Meuse »	13
D.	Etude globale opérationnelle de l'Auve et de l'Yèvre.....	14
E.	Travaux de création d'une vaste annexe hydraulique au droit du bief de l'ancien moulin de Chaufontaine (projet porté par la FDPPMA de la Marne en partenariat avec le SMAVAS).....	15
F.	Communication, animation et sensibilisation.....	17
IV.	Récapitulatif.	18
V.	Projets 2018.	19

I. Introduction.

Ce rapport présente les différentes missions réalisées au cours de l'année 2017 par le technicien du syndicat, DEMAUX Gauvin.

A. Présentation du SMAVAS.

Le SMAVAS est le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure, dont le siège est fixé à Sainte-Menehould. Il a été créé suite à l'arrêté préfectoral du 18 novembre 1997 et remplace le SIAVAS (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure), instauré en 1971. Il est actuellement présidé par M. COYON Christian.

Le rôle du syndicat est d'appréhender les travaux de restauration et d'entretien des masses d'eau dont il a la gestion, d'effectuer des suivis des milieux, mais aussi d'informer et d'aider des communes, de conseiller et sensibiliser les riverains, ...

Toutes les opérations entreprises ont pour but d'améliorer la qualité physique, physico-chimique et biologique de l'eau et du milieu. Les actions de restauration des cours d'eau sont principalement orientées sur l'amélioration de la qualité physique des cours d'eau, qui contribue à l'autoépuration des eaux et conditionne en grande partie la qualité biologique des milieux aquatiques.

B. Le réseau hydrographique.

- Cf. Carte du réseau hydrographique de l'Aisne Supérieure et du SMAVAS au 1^{er} janvier 2018

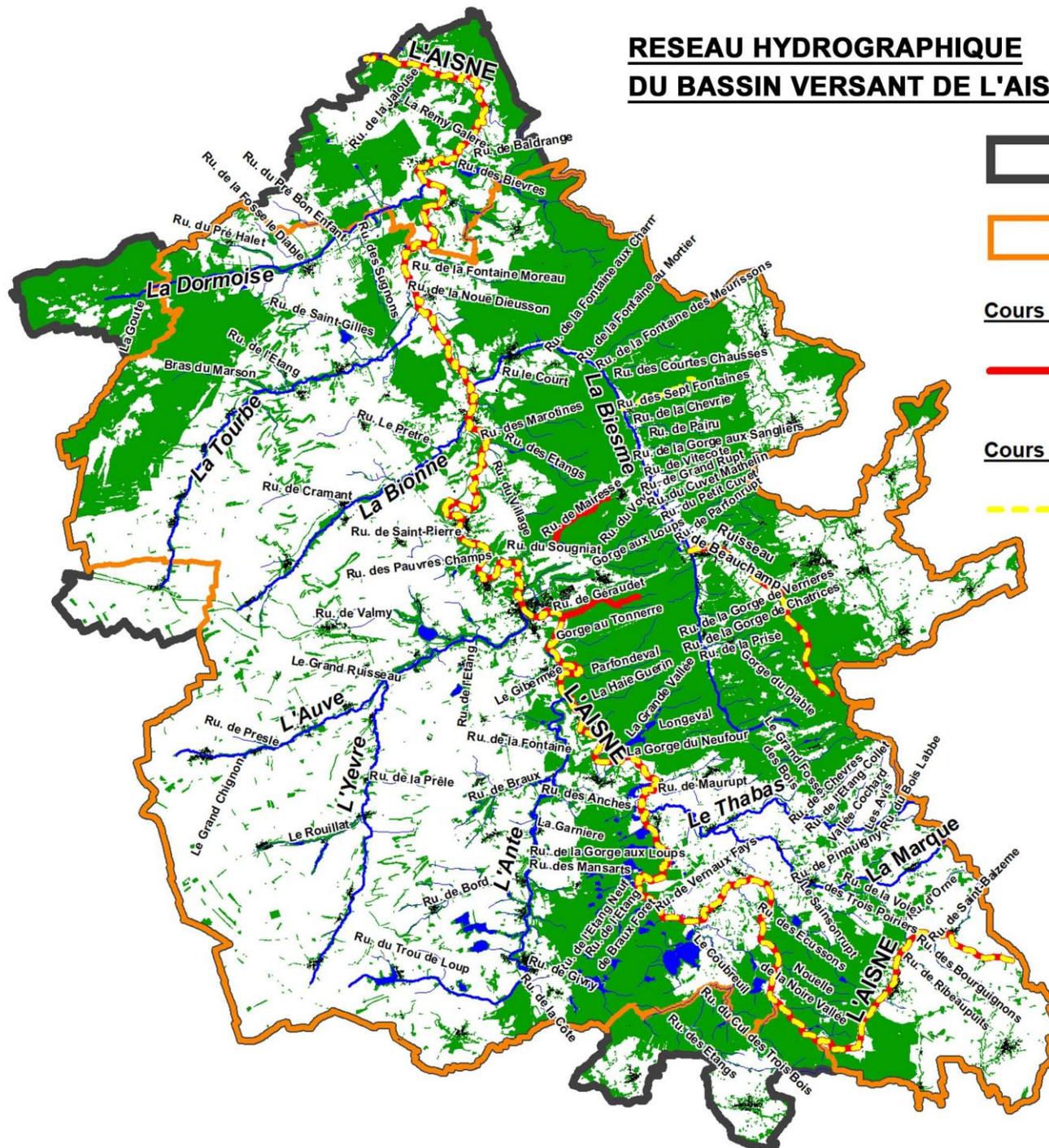
Les masses d'eau du SMAVAS font partie du bassin hydrographique de l'Oise, et plus précisément de l'unité hydrographique de l'Aisne amont. L'Aisne amont, localisée essentiellement dans le département de la Marne et de la Meuse (mais également une petite partie aval dans les Ardennes jusqu'à la confluence avec l'Aire), reçoit de nombreux affluents dont les principaux sont la Bionne, la Tourbe, l'Ante, l'Auve, l'Yèvre, la Biesme et la Dormoise, auxquels s'ajoutent un réseau très dense constitué essentiellement par les « ruisseaux d'Argonne ».

Le SMAVAS est compétent sur quasiment l'ensemble du réseau hydrographique de l'« Aisne Amont » (sauf partie ardennaise de l'« Aisne Amont » et 3 autres communes de tête de bassin versant non adhérentes). Le SMAVAS gère donc environ 870 km de cours d'eau !

Depuis fin 2017, la Communauté de communes Argonne-Meuse souhaite adhérer au SMAVAS pour l'ensemble du bassin versant de l'Aisne situé sur son territoire (correspondant au sous-bassin versant de la Biesme). Des démarches de transfert de compétence « GEMAPI » sont en cours, et la Communauté de communes de l'Argonne Meuse devrait donc adhérer au SMAVAS d'ici le 1^{er} semestre 2018.

Pour les travaux de restauration de cours d'eau et/ou de zones humides, le SMAVAS est compétent sur l'ensemble du réseau hydrographique. En revanche, pour les travaux d'entretien, le SMAVAS intervient uniquement sur les cours d'eau principaux, soit 300 km de cours d'eau entretenus par le syndicat.

RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU BASSIN VERSANT DE L' AISNE SUPERIEURE



 Bassin versant de l'Aisne Supérieure

 Territoire du SMAVAS

Cours d'eau classés en Liste 1 :

 Interdiction de construire
tout nouvel obstacle à
la continuité écologique

Cours d'eau classés en Liste 2 :

 Obligation de mise en
conformité des ouvrages
avant fin 2021

II. Surveillance, suivi des aménagements et entretien des cours d'eau en 2017.

A. Travaux d'entretien annuel.

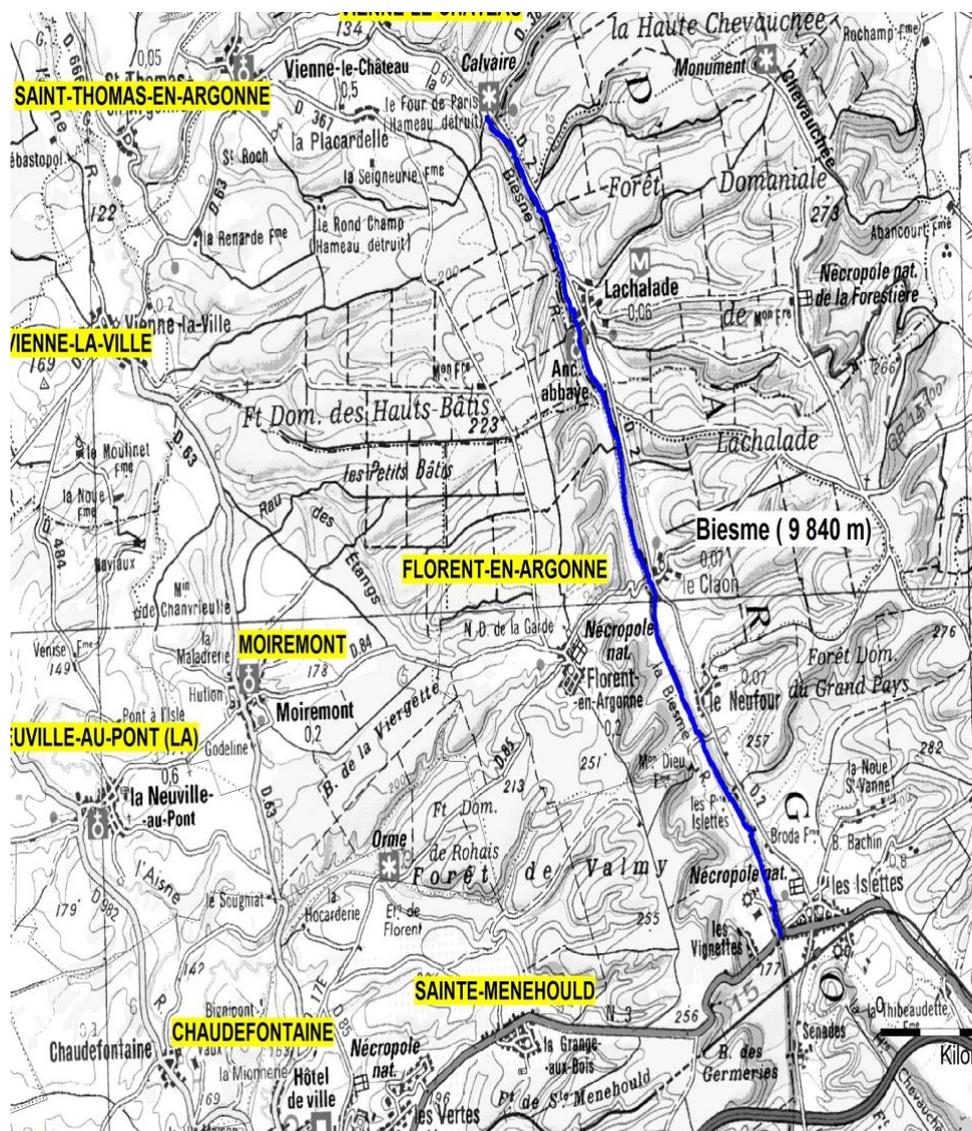
Les travaux d'entretien 2017 ont porté sur :

- **L'Aisne : de sa source à Sommaisne jusqu'au lieu-dit « Yvraumont »(17 500 ml)**
 - ⇒ Travaux réalisés par le chantier d'insertion Vitry Synergic (**Travaux en cours**) :
 - En raison de l'obtention tardive de l'arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général et autorisant les travaux du programme d'entretien et de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique de l'Aisne et ses affluents dans le département de la Meuse (arrêté préfectoral en date du 10 novembre 2017), les travaux d'entretien prévus en 2017 n'ont pas pu être réalisés en entier. De plus les conditions météorologiques et hydrologiques difficiles de cette fin d'année (forte pluviométrie), ont obligé le SMAVAS à suspendre les travaux. Les travaux d'entretien ont pu être réalisés que depuis la source jusqu'à la commune de Vaubecourt.
 - Les travaux d'entretien prévus en 2017 seront terminés en 2018, en plus de la dernière tranche d'entretien initialement prévu en 2018 (pas de décalage du programme).



- **La Biesme mitoyenne Meuse/Marne : des Islettes au « Four de Paris » (9840 m)**

- ⇒ Groupement de commande avec la Communauté de communes Argonne-Meuse (Coordinateur)
- ⇒ Travaux réalisés par l'entreprise Alex Nature **en juin 2017**



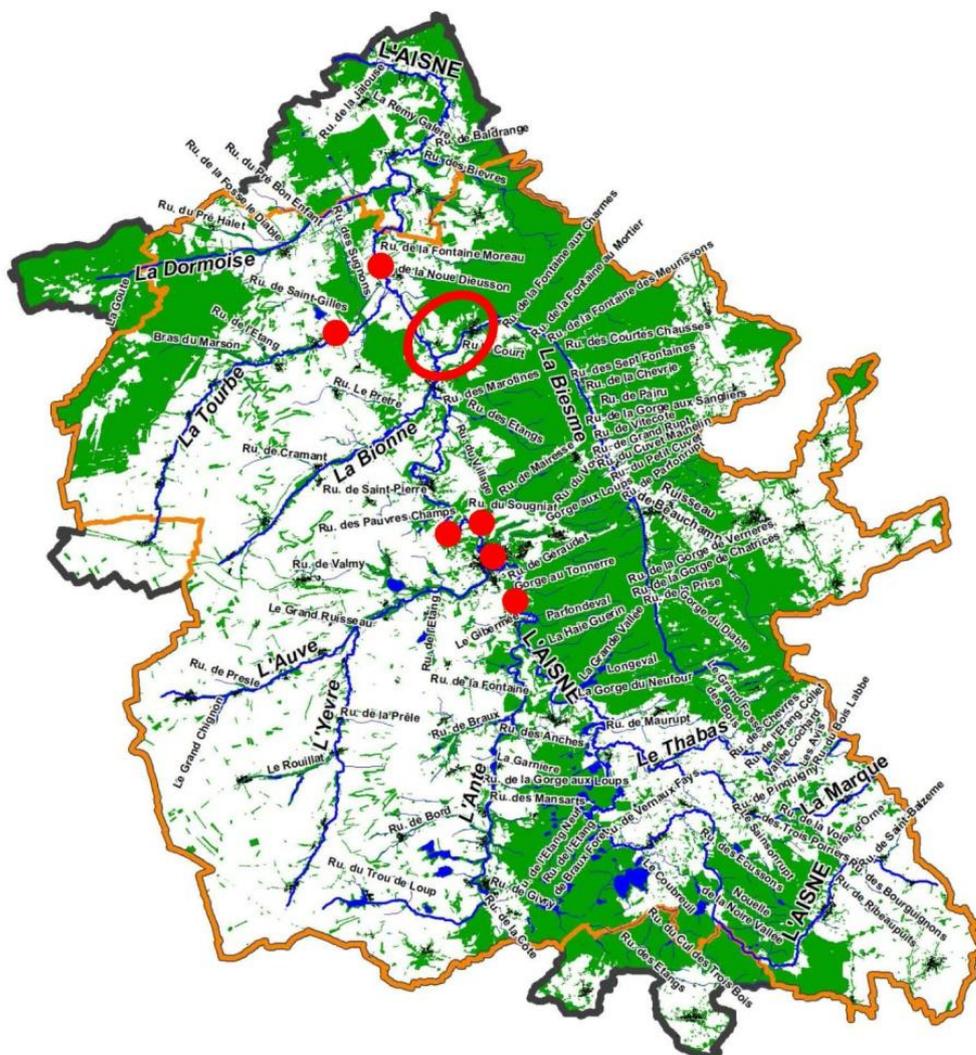
- **Opérations d'entretien ponctuelles urgentes**

Un marché à bon de commande a été mis en œuvre en 2017 pour pouvoir intervenir sur des opérations d'entretien urgentes (arbres menaçant et embâcles en traversée urbaine ou aux abords d'ouvrages hydrauliques).

Les travaux sont réalisés par l'entreprise « Alex Nature ».

En 2017, plusieurs interventions ont été réalisées sur l'Aisne à Sainte-Menehould, Verrières, Chaufontaine,... mais surtout sur la Biesme de Vienne-le-Château jusqu'à sa confluence avec l'Aisne :

⇒ En effet, une tornade s'est abattue sur la vallée aval de la Biesme à Vienne-le château en juillet 2017, décapitant toutes les têtes d'arbres de la ripisylve de la Biesme et générant ainsi d'énormes quantités embâcles (très volumineux) dans Biesme au sein du village et jusqu'à la confluence de la Biesme avec l'Aisne à Saint-Thomas-en-Argonne. Une semaine de travaux de retrait d'embâcles ont été nécessaires. Ces travaux ont évité une inondation, puisque 2 semaines plus tard 100-150 mm de pluie sont tombés sur la vallée de la Biesme en 2 jours occasionnant une forte montée du débit de la Biesme.



B. Suivi et surveillance.

Un suivi est réalisé tout au long de l'année sur tous les cours d'eau gérés, dans le but de suivre l'évolution des cours d'eau, des aménagements réalisés, de répondre au mieux aux demandes des riverains et élus locaux, de constater les pollutions, de repérer les zones à risques ou des secteurs à fort potentiel,...

La sensibilisation et le dialogue avec les riverains constituent une part importante du travail de surveillance.

❖ Suivi des travaux de restauration 2015-2016 :

Suite aux nombreux et diversifiés travaux réalisés par le SMAVAS en 2015 et 2016 sur la Bionne et la restauration d'annexes hydrauliques et de zones humides, suivi par le technicien des aménagements, de l'évolution des habitats et faciès d'écoulements, des fraies des truites et brochets,...

❖ Suivi du dossier relatif au busage de l'Ante dans le contournement de l'étang de Givry (suivi de l'évolution du dossier et notamment de la gestion du litige) :

Pas d'avancée particulière concernant l'étude diagnostic du busage fragilisé, la réfection de la partie aval effondrée et les solutions à apporter. Toutes les parties prenantes au dossier ne sont pas d'accord sur la suite à donner...

L'Agence de l'Eau a pris connaissance du projet de la commune de réaliser une étude de diagnostic en vue de résorber la situation de l'effondrement du busage de l'Ante contournant l'étang. Un courrier a été adressé à la commune de Givry-en-Argonne (22 mai 2017).

L'Agence de l'Eau propose à la commune de Givry-en-Argonne de préparer un cahier des charges préalablement à la consultation d'un bureau d'études. Elle invite la commune à organiser une rencontre de travail en réunissant propriétaire de l'étang, services de la communauté de communes, commune, SMAVAS,, DREAL, DDT, Préfecture et Agence de l'Eau pour réaliser un cahier des charges partagé par les différentes parties prenantes du projet (nombreuses problématiques : continuité écologique, rejets d'eaux résiduaires urbaines, maîtrise d'ouvrage, zone d'agrément,...).

Dès validation d'un cahier des charges ainsi que des modalités juridiques du portage de l'étude, le projet pourra faire l'objet d'une consultation et une demande d'aide à hauteur de 80% pour la partie étude pourra être adressée à l'Agence de l'Eau.

C. Veille technique, conseils et montage de dossiers.

Pour toute demande d'un riverain, délégué du SMAVAS ou élu local, concernant un problème hydraulique ou d'entretien ponctuel et d'intérêt particulier, le technicien se tient à disposition et se déplace sur site pour constater le(s) problèmes mentionnés, conseiller, orienter, trouver des solutions techniques, monter les dossiers Police de l'Eau si nécessaire, voire envisager la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre sur certains travaux dont le SMAVAS est compétent.

En 2017, plusieurs communes ou particuliers ont sollicité le technicien de rivière du SMAVAS pour principalement des conseils techniques et réglementaires. Exemples : mise en place d'une protection de berge en génie végétal sur la commune de Triaucourt, conseil technique pour problème d'envasement traversée urbaine Vaubecourt et

Verrières, conseil technique pour mise en eau, entretien et valorisation de l'ancien étang de Valmy,...

III. Etudes, projets et travaux d'aménagement et de restauration des cours d'eau et des annexes hydrauliques en 2017.

A. Transfert de la compétence « PI » en plus du « GEMA » au SMAVAS pour les communautés de communes adhérentes et Adhésion de la communauté de communes de l'Argonne Meuse au SMAVAS.

➤ *Cf. Carte du bassin versant de l'Aisne Supérieure et du SMAVAS au 1^{er} janvier 2018*

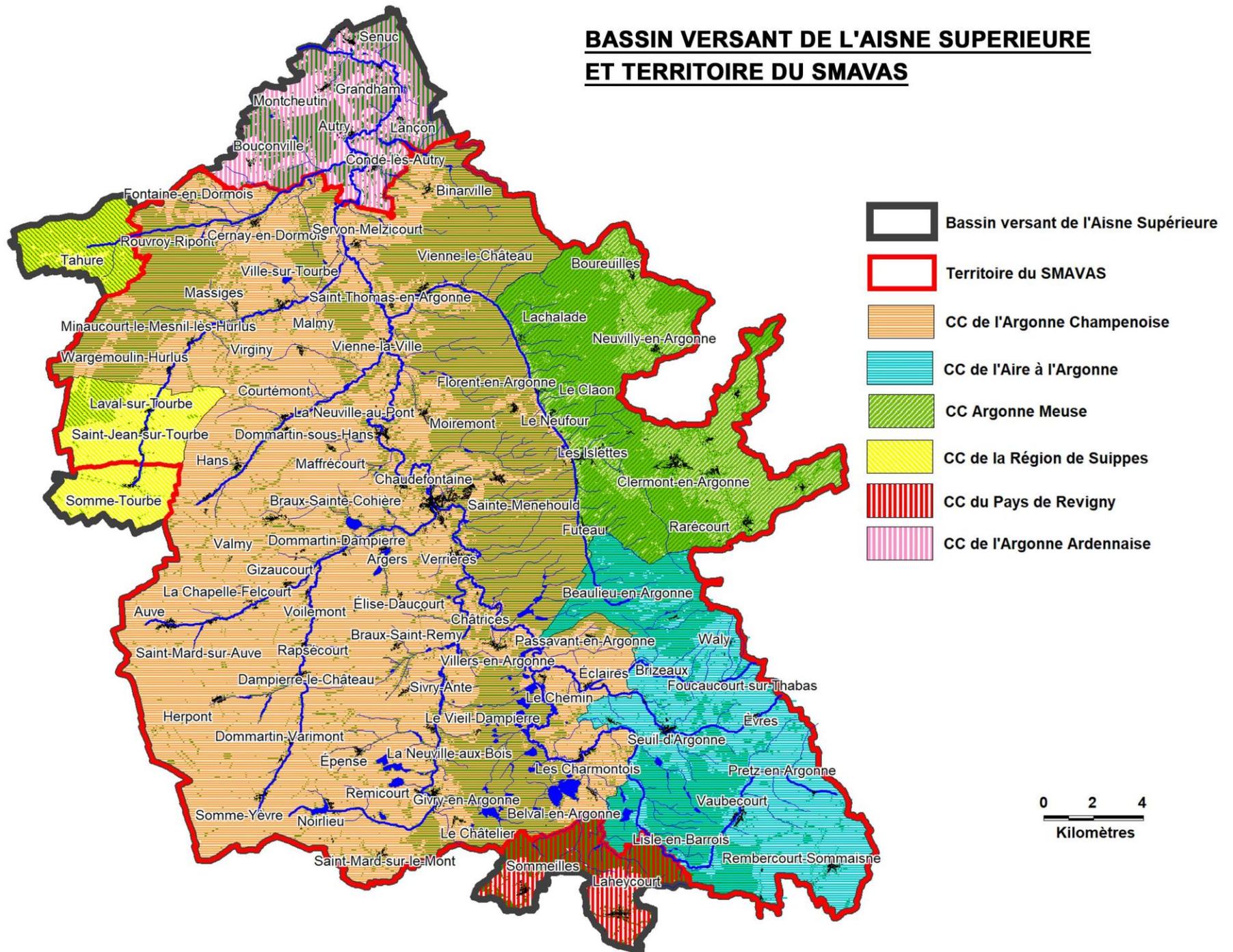
Jusqu'au 1^{er} janvier 2018, le SMAVAS avait uniquement la compétence « GEMA ». Avec la nouvelle compétence communautaire obligatoire « GEMAPI », le SMAVAS a proposé à ses communautés de communes membres de transférer à partir du 1^{er} janvier 2018 la compétence « PI » en plus du « GEMA ». Toutes les démarches de transfert de compétence de modification des statuts du SMAVAS en ce sens seront engagées à partir du 1^{er} janvier 2018 (date à partir de laquelle la compétence GEMAPI devient obligatoire).

En parallèle, la Communauté de communes de l'Argonne Meuse souhaite adhérer au SMAVAS à partir du 1^{er} janvier 2018 pour la partie de son territoire située sur le bassin versant de l'Aisne (sous-bassin versant de la Biesme).

Le SMAVAS va donc désormais gérer l'ensemble de l'unité hydrographique de l'Aisne Amont (sauf la partie aval ardennaise).

Toutefois, une étude de gouvernance est en cours sur le département des Ardennes, il est probable que d'ici la fin de l'année 2018 la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise décide d'adhérer au SMAVAS pour gérer le GEMAPI sur le bassin versant de l'Aisne amont dans les Ardennes (bassin versant de l'Aisne jusqu'à la confluence avec la rivière de l'Aire).

BASSIN VERSANT DE L'AISE SUPERIEURE ET TERRITOIRE DU SMAVAS



B. Suivi de la Mission de Maîtrise d'œuvre relative au Programme pluriannuel de restauration hydromorphologique de la Biesme et ses affluents :

➤ *Cf. Bilan des aménagements proposés (phase diagnostique de l'étude)*

Cette Mission de Maîtrise d'œuvre a été lancée courant 2015 par les Maîtres d'Ouvrages et leurs partenaires (Agence de l'Eau Seine-Normandie et Conseil Départemental de la Meuse notamment).

Ce marché fait l'objet d'un groupement de commande établi entre la Communauté de Communes du Centre Argonne et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure (SMAVAS) dont le coordonnateur est la Communauté de Communes.

La mission de maîtrise d'œuvre du programme pluriannuel de restauration hydromorphologique de la Biesme et ses affluents consiste à :

- établir un diagnostic hydromorphologique de la Biesme et ses affluents afin de proposer un programme pluriannuel de restauration hydromorphologique hiérarchisé et chiffré ;
- de constituer les dossiers réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations administratives (DIG, Autorisation Loi sur l'Eau et autres) ;
- de mettre en œuvre les actions retenues et validées par les Maîtres d'ouvrages et ses partenaires à l'issue de la phase de Diagnostic dans le cadre d'un programme.

Le Bureau d'études recruté suite à l'appel d'offres est ARTELIA.

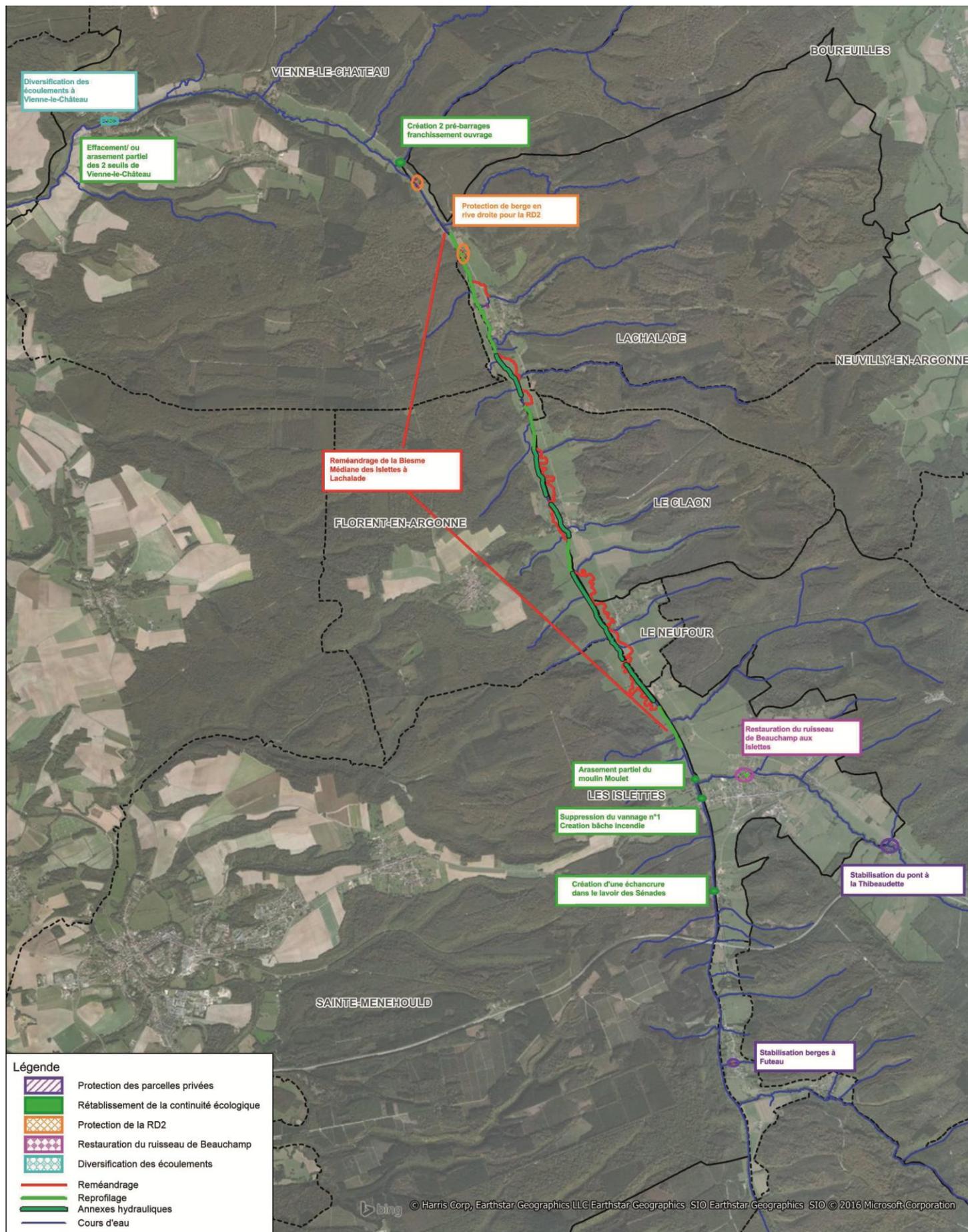
L'étude diagnostic hydromorphologique de la Biesme et ses affluents avec proposition de travaux a été réalisée par ARTELIA en 2016. Le rendu de cette première phase de la maîtrise d'œuvre a eu lieu en septembre 2016 en présence des Maîtres d'ouvrage, financeurs et partenaires techniques.

Parmi les travaux projetés, outre le rétablissement de la continuité écologique de la Biesme et ses affluents, un scénario ambitieux de réméandrage de la Biesme a été proposé pour régler les problèmes d'érosions, hydrologiques et améliorer la qualité écologique du cours d'eau. Le réméandrage de la Biesme consisterait à remettre en eau l'ancien de tracé de la Biesme sur 10 km entre les Islettes et Lachalade.

Le SMAVAS et la Communauté de communes de l'Argonne-Meuse ont souhaité approfondir le scénario « réméandrage de la Biesme » en lançant la tranche conditionnelle n°1 (Etude foncière et agricole et Etude d'Avant-projet détaillé), afin d'appréhender au mieux l'ampleur des travaux, de bénéficier d'un chiffrage précis du projet et de disposer d'une étude foncière et agricole (dans la perspective d'une concertation locale et d'une négociation foncière).

L'étude foncière et agricole et l'étude d'Avant-projet détaillé est en cours de finalisation. Le rendu sera présenté courant février 2018.

Bilan des aménagements proposés (Scénario reméandrage)



C. Travaux de « Restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique de l'Aisne et de ses affluents dans le département de la Meuse »

Les travaux de restauration définis dans la DIG et l'Avant-projet et programmés en 2017 et 2018 sont :

- Travaux de rétablissement de 100 % de la continuité écologique de l'Aisne et du Thabas en Meuse (aménagements sur 7 ouvrages)
- Programme de mise en défens des berges des cours d'eau du bassin versant de l'Aisne en Meuse (15 kilomètres de clôtures avec aménagement d'abreuvoirs pour le bétail)
- Travaux de diversification des habitats piscicoles et des faciès d'écoulements au sein du lit mineur des cours d'eau (aménagement de déflecteurs rustiques avec rémanents issus des travaux d'entretien)
- Aménagement de l'Aisne dans sa traversée des villages de Vaubecourt et Sommaisne (création de lit d'étiage)
- Plantation de ripisylves au droit de la source de l'Aisne

Le marché public de travaux a été lancé au printemps 2017. L'entreprise « Les Chantiers du Barrois » a été retenue pour l'ensemble des travaux de restauration sauf pour les travaux d'aménagement d'habitats piscicoles. En effet, l'entreprise « Vitry Synergic a été retenue pour réaliser les aménagements de déflecteurs avec les rémanents issus des travaux d'entretien (même entreprise qui réalise les travaux d'entretien et les habitats rustiques).

En raison de l'obtention tardive de l'arrêté préfectoral de DIG, les travaux de restauration n'ont pu commencer en 2017 (interdiction d'intervenir dans le lit mineur des cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole à partir du 1^{er} novembre).

⇒ La procédure de DIG a été relativement longue (> 10 mois) et chronophage : Plusieurs modifications ont du être apportées par le SMAVAS et précisions demandées par le commissaire enquêteur. La Procédure de DIG lancée en décembre 2016 est désormais terminée. Arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général et autorisant les travaux paru le 10 novembre 2017.

Par conséquent, l'ensemble des travaux de restauration prévus en 2017 seront réalisés en 2018. Les travaux prévus en 2018 seront maintenus et non pas décalés d'une année. Ainsi, l'ensemble du programme de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique de l'Aisne et ses affluents sera terminé pour la fin de l'année 2018.

NB : Toutes les conventions propriétaires/SMAVAS autorisant les travaux mentionnés dans l'Avant-Projet Détaillé sont signées.

D. Etude globale opérationnelle de l'Auve et de l'Yèvre

Afin de mettre en œuvre un programme pluriannuel de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique de l'Auve et de l'Yèvre, une étude globale a été engagée en régie en 2016 par le technicien de rivière du SMAVAS.

A l'issue de l'année 2017, l'ensemble de la phase diagnostic terrain a été réalisée (50 km de cours d'eau parcourus). La phase cartographique du diagnostic est en cours de finalisation. L'ensemble des ouvrages hydrauliques faisant obstacles à la continuité écologiques ont été topographiés.

En 2018, un Avant-projet détaillé va être défini, avec propositions concrètes de travaux de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique de l'Auve et l'Yèvre. Une DIG va également être réalisée, avec pour objectif le lancement du programme de travaux à l'été 2019, voire printemps 2020.

E. Travaux de création d'une vaste annexe hydraulique au droit du bief de l'ancien moulin de Chaudefontaine (projet porté par la FDPPMA de la Marne en partenariat avec le SMAVAS)

Suite à l'acquisition foncière de la parcelle de l'ancien moulin de Chaudefontaine, des travaux de création d'une vaste frayère à brochet ont été réalisés à l'été 2017 au droit de l'ancien bief du moulin. La maîtrise d'œuvre a été menée par la CATER. Le SMAVAS a participé financièrement au projet et contribué également à la réalisation technique du projet.

En 2019, un sentier pédagogique sera mis en place par la FDPPMA de la Marne, afin de sensibiliser les riverains à la préservation et restauration des annexes hydrauliques et aux multiples services rendus par les zones humides (frayères à brochets, lutte contre inondations, soutien des étiages, autoépuration des eaux,...). Un site parfaitement situé pour sensibiliser le public (situé au cœur du village de Chaudefontaine et à moins de 5 min de la ville de Sainte-Menehould).



Défrichage des saules envahissant toute la parcelle avant les travaux de terrassement visant à créer et diversifier une vaste AH



La réouverture du milieu va permettre le développement de la végétation aquatique, création d'habitats et de supports de ponte



AH sur sa partie aval (création d'un bras secondaire avec conservation d'un îlot végétalisé de saules)



Vue sur le chenal central de l'AH depuis l'aval



Ancien bief après terrassement (amont de l'ancien moulin)



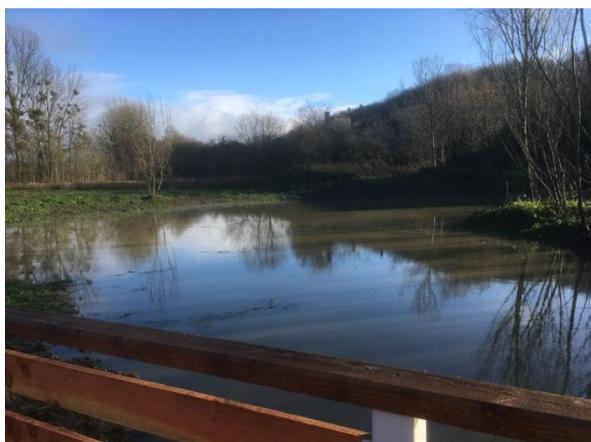
Vue sur le bras secondaire et l'îlot aval de l'AH (hautes eaux novembre 2017)



Vue sur les 2 bras et 2 îlots créés à l'aval de l'AH et sur la passerelle (hautes eaux novembre 2017)



Ancienne fosse et partie aval à la fosse élargie par terrassement (vue depuis les ruines de l'ancien moulin en hautes eaux)



La partie aval à la fosse a été élargie et retalutée en pente douce pour diversifier les habitats et créer une vaste frayère



Chapelet de petites mares créées en amont de l'AH. Habitats et zones de reproduction pour batraciens



Partie amont au droit de l'ancien déversoir qui permettait l'alimentation du bief et aujourd'hui en ruine. Frayère en connexion directe avec l'Aisne

F. Communication, animation et sensibilisation

➤ Création d'un site internet : www.smavas.fr

- L'actualité du SMAVAS
- Les travaux programmés et réalisés par le syndicat
- Comprendre le fonctionnement des cours d'eau et des zones humides, connaître et savoir identifier la faune aquatique, l'intérêt de préserver et restaurer nos milieux aquatiques,...
- Des conseils techniques pratiques à destination des riverains sur l'entretien, la réglementation, les techniques de génie végétal, la cartographie des cours d'eau,...
- Etc...

Dans un contenu ludique et richement illustré en photos, vidéos, schémas,... et mis à jour toutes les semaines.

➤ Autres démarches de sensibilisation :

- Suite à la programmation des travaux d'entretien et de restauration de l'Aisne et ses affluents en Meuse et à la procédure de DIG, le technicien de rivière a sensibilisé nombre de riverains (réunions publiques, enquête publique, rencontre des élus concernés et propriétaires concernés).
- Rencontre de plusieurs propriétaires riverains dans le cadre du diagnostic de l'Auve et l'Yèvre.
- Sollicitation du technicien de rivière par des riverains et élus du territoire pour conseils techniques.
- Rencontre des élus dans le cadre d'adhésion au SMAVAS et transfert de GEMAPI

IV. Récapitulatif.

Missions	Durée (jours)	Observations
Surveillance et entretien des cours d'eau		
Travaux d'entretien annuel	25	Suivi administratif + suivi travaux et participation diagnostics terrain CATER (Biesme + opérations urgentes + Aisne 55)
Suivi et surveillance	25	Suivi aménagements Bionne + suivi travaux AH 2015-2017 (aménagements, évolution milieux, populations piscicoles et amphibiens, fraies,...) + suivi hautes eaux vallée Aisne et ZH potentielles à restaurer + suivi opérations entretien urgentes,...
Veille technique, montage de dossiers	10	Nombreuses demandes particulières d'interventions : problématiques érosion berges, embâcles, envasement et curage, valorisation site,...
Aménagement et restauration des cours d'eau		
Programme pluriannuel d'entretien et de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique de l'Aisne et ses affluents en Meuse 2017-2018	40	Suivi DIG et enquête publique + rédaction et suivi marché public travaux + suivi dossier subvention + réunions publiques + planification travaux
Etude globale opérationnelle de restauration de l'Auve et de l'Yèvre	60	Diagnostic terrain (50 km) + cartographie diagnostic + relevés topographiques ouvrages
Suivi projet et travaux restauration AH ancien bief du moulin de Chaufontaine (projet FDPPMA en partenariat SMAVAS)	3	Participation Réunion d'information et sensibilisation + diagnostic et propositions travaux
Suivi de la Mission de Maîtrise d'œuvre sur la Biesme du Bureau d'études ARTELIA	2	Suivi de la mise en œuvre de la mission de Maîtrise d'œuvre
Adhésion des Communautés de communes du Bassin Versant de l'Aisne Supérieure au SMAVAS	5	Suivi étude gouvernance GEMAPI 08 + demande adhésion SMAVAS CCAM + Prise compétence « PI » + rencontre élus
Animation, communication, sensibilisation		
Actions de sensibilisation et communication	40	- Création site internet (mise en œuvre, rédaction pages site, communication) - Mobilisation/sensibilisation/information des élus, agriculteurs et propriétaires riverains concernés par les travaux de restauration des cours d'eau du BV Aisne 55 (2017-2018), travaux entretien et projets de travaux Auve/Yèvre (2019-2020)
Réunions SMAVAS	10	Préparation, réunions Bureau, AG, comité de pilotage, ...
Rapports administratifs	10	Rapport d'activité, comptes-rendus
TOTAL	230	

V. Projets 2018.

➤ Volet Entretien :

- ↗ Suite et fin du programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau 2017-2018 : L'Aisne de sa source à la limite Meuse/Marne (25 km : 17 km en 2017 et 8 km en 2018)
- ↗ Marché à bon de commande pour les opérations ponctuelles urgentes sur l'ensemble du territoire du SMAVAS (hors programme d'entretien en cours)

➤ Volet Restauration :

▪ Etudes :

- ↗ Réalisation de l'Avant-projet détaillé du programme pluriannuel 2019-2020 de « Restauration hydromorphologique et rétablissement de la continuité écologique de l'Auve et de l'Yèvre »
- ↗ Rédaction de la DIG et lancement de la procédure en fin d'année 2018 du projet de « Restauration hydromorphologique et rétablissement de la continuité écologique de l'Auve et de l'Yèvre »
- ↗ Suivi de la Maîtrise d'œuvre sur la Biesme menée par le bureau d'études ARTELIA : Rendu de la Tranche conditionnelle n°1 et définition de la suite à donner à l'étude (définition et programmation des travaux, définition d'un plan de financement, concertation locale et négociation foncière, dossier réglementaire,...).
- ↗ Lancement en 2018 ou 2019 d'une étude « Rétablissement de la continuité écologique de l'Aisne » au droit des ouvrages de la ville de Sainte-Menehould (recrutement d'un bureau d'études).
- ↗ Avant-projet « Aménagement du Gibermé dans sa traversée du village de Verrières avec rétablissement de la continuité écologique du ruisseau » (*si accord de la commune à effacer les 2 ouvrages. Problème de réserve incendie*)

▪ Travaux :

- ↗ Programme 2017-2018 « Restauration hydromorphologique et Rétablissement de la continuité écologique de l'Aisne et de ses affluents dans le département de la Meuse » :
 - Rétablissement de 100 % de la continuité écologique de l'Aisne en Meuse (aménagements sur 8 ouvrages)
 - Programme de mise en défens des berges des cours d'eau du bassin versant de l'Aisne en Meuse (15 kilomètres de clôtures avec aménagement d'abreuvoirs pour le bétail)
 - Travaux de diversification des habitats et des faciès d'écoulements au sein du lit mineur de l'Aisne sur 25 km (aménagement de 250 déflecteurs rustiques avec rémanents issus des travaux d'entretien)
 - Aménagement de l'Aisne dans la traversée du village de Vaubecourt (création de lit d'étiage)
 - Rétablissement de 100 % de la continuité écologique du Thabas en Meuse (aménagements sur 2 ouvrages)
 - Aménagement de l'Aisne dans la traversée du village de Sommaisne (création de lit d'étiage)
 - Plantation de ripisylves au droit de la source de l'Aisne

- ↪ Aménagement d'une succession de deux/trois micro-seuils sous forme de rampe en enrochement au droit de la prise d'eau de la réserve incendie sur la Bionne de la commune de Vienne-la-Ville pour assurer la fonctionnalité de la réserve incendie et permettre une ouverture permanente du vannage de l'ancien moulin (*si opportunité, c'est-à-dire accords des propriétaires riverains*)
- Réalisation d'un Avant-projet détaillé + Dossier règlementaire + Lancement du Marché public de travaux + Suivi et réalisation des travaux.

➤ **Volet Suivi et animation :**

- ↪ Suivi Adhésion SMAVAS et transfert GEMAPI + modification des statuts
- ↪ Suivi des travaux réalisés sur la Bionne en 2014, 2015 et 2016 : suivi des aménagements, évolution milieu (faciès d'écoulement, végétalisation,...), fraie des truites,...
- ↪ Suivi des travaux réalisés sur les annexes hydrauliques de l'Aisne en 2014, 2015, 2017 : suivi des aménagements, évolution milieu, fraie de brochets, population d'amphibiens,...
- ↪ Suivi Zone humide de « Sébastopol » par CENCA : suivi populations batracien, flore et habitats
- ↪ Suivi du dossier relatif au busage de l'Ante dans le contournement de l'étang de Givry (suivi de l'évolution du dossier et notamment de la gestion du litige).
- ↪ Animation et sensibilisation des riverains.
- ↪ Mise à jour du site internet
- ↪ Veille technique et aide à la constitution de dossiers de réalisation de travaux d'intérêts particuliers.

➤ **Echéancier 2018:**

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Avant-projet détaillé et DIG « Restauration Aube et Yèvre » (Rédaction AVD + cartographie + convention SMAVAS/Propriétaires + rédaction DIG + pêche électrique avant travaux)												
Travaux 2017-2018 d'entretien, de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique de l'Aisne et de ses affluents dans le département de la Meuse (Réunions publiques + Suivi travaux)												
Suivi de la mission de maîtrise d'œuvre sur la Biesme (APD, Etude foncière et agricole, réunions publiques,...)												
Suivi des aménagements et des populations piscicoles et d'amphibiens des travaux de restauration réalisés en 2015-2017 (Rivière Bionne et Annexes hydrauliques/Zones humides de l'Aisne)												
Suivi GEMAPI et Modification statuts												
Veille technique, conseils et communication												
Lancement étude « Rétablissement continuité écologique de l'Aisne au droit des ouvrages de Sainte-Menehould »: Recrutement d'un Bureau d'études spécialisé												